

**J.O. N° 6624 du Samedi 12 NOVEMBRE 2011**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**ARRETE MINISTERIEL n° 6167 en date du 24 mai 2011**

ARRETE MINISTERIEL n° 6167 en date du 24 mai 2011 MEF/DMC habilitant la Direction de la Monnaie et du Crédit à réaliser le contrôle de l'origine et la destination des ressources des Organisations Non Gouvernementales.

**Article premier.** - La Direction de la Monnaie et du Crédit (DMC) est chargée de réaliser les contrôles annuels sur les financements et sur l'origine des fonds des Organisations Non gouvernementales (ONG).

A cette fin, elle est autorisée à prendre connaissance de toutes les informations et pièces qu'elle juge pertinentes pour l'exercice de sa mission.

**Art. 2.** - Le Directeur de la Monnaie et du crédit est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié partout où besoin sera.